

18 OCT. 2024

N/Réf. : SC/AR/CFr/AFK/SG/LC n° 2024-10-60
RAR : 2C 155 994 4304 6
Affaire suivie par : Alban FILIPIAK
Mail : alban.FILIPIAK@montpellier.fr
Tél. : 04 67 13 69 33

CDPENAF
DDTM 34
Service Agriculture Forêt
Bâtiment Ozone
181 Place Ernest Granier
CS 60556
34064 MONTPELLIER Cedex 2

Objet : Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Climat (PLUi) de Montpellier Méditerranée Métropole

Monsieur le Président,

Par délibération du 8 octobre 2024, le Conseil de Métropole a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Climat (PLUi) de Montpellier Méditerranée Métropole.

Conformément aux articles L. 151-12 et 151-13 du code de l'urbanisme, vous êtes invité à rendre votre avis sur le projet de PLUi arrêté. A cet effet, je sollicite l'inscription de ce dossier à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission.

Les documents composant le PLUi vous sont transmis en version numérique via le lien ci-après : <https://urlr.me/BJsfx>
Vous trouverez également sur le lien suivant la notice CDPENAF renseignée : <https://urlr.me/Yan6L>

Si vous souhaitez obtenir une version papier du dossier de PLUi, vous avez possibilité d'obtenir un exemplaire en faisant la demande auprès de la Direction Projet Environnement et Appui aux Territoires (contact : laetitia.cot@montpellier.fr ou soukeina.garrouma@montpellier.fr).

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Vice-président délégué à
l'Aménagement durable du territoire, à
l'Urbanisme et à la Maîtrise Foncière**

Stéphane CHAMPAY

